



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/2008

D - 20080580

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Jean-Charles PALAU, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Vincent MAURIN,

***Produits de nettoyage des voies, des eaux de bassins,
fontaines et matériels divers. Signature des marchés.
Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le nettoyage des voies, des eaux de bassins et fontaines, il est nécessaire d'acheter des produits adaptés et les petits matériels correspondants (manches télescopiques, épuisettes, balais brosses, trousse d'analyses d'eau, etc...).

A cet effet, la direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction de la Propreté et de la Vie Locale.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des tests pratiqués sur échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : petits matériels pour le nettoyage des bassins et des fontaines

Montant minimum annuel :	1 300 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	6 000 € T.T.C.

Faute de réponse ce lot sera relancé en procédure adaptée

Lot n°2 : produits chimiques industriels pour les bassins et fontaines

Montant minimum annuel :	1 500 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	7 500 € T.T.C.

Société AS DIFFUSION

Lot n°3 : fourniture de chlorocyanuriques

Montant minimum annuel :	1 000 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	4 800 € T.T.C.

Faute de réponse ce lot sera relancé en procédure adaptée

Lot n°4 : fourniture de produits pour voies et espaces piétonniers

Montant minimum annuel :	9 000 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	40 000 € T.T.C.

Société CEETAL

Lot n°5 : produits pour voies ouvertes à la circulation automobile

Montant minimum annuel :	3 000 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	16 000 € T.T.C.

Société BIOTICK

Lot n°6 : surodorant parfumé

Montant minimum annuel :	10 000 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	50 000 € T.T.C.

Société CEETAL

Lot n°7 : produits dégraissant alimentaire

Montant minimum annuel :	5 000 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	25 000 € T.T.C.

Société CEETAL

Lot n°8 : produits détartrant

Montant minimum annuel :	5 000 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	25 000 € T.T.C.

Société CEETAL

Lot n°9 : produits pour décoller les affiches et autocollants

Montant minimum annuel :	800 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	4 000 € T.T.C.

Société BIOTICK

lot n°10 : produits absorbant végétal ignifugé

Montant minimum annuel :	800 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	4 000 € T.T.C.

Société AS DIFFUSION

lot n°11 : produits anti-mousse et lichens pour bassins et fontaines

Montant minimum annuel :	400 € T.T.C.
Montant maximum annuel :	2 000 € T.T.C.

Société CEETAL

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductible deux fois selon les dispositions de l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813 (propreté urbaine), article 60633.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE